

**CENTRE AÉRÉ – HIVER 2023**

Du Lundi 13 au vendredi 17 février 2023

**Inscription enfant domicilié à l'extérieur de la commune de Faulx****L'ENFANT :**

Nom - Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Groupe + de 6 ans : Groupe - de 6 ans : **LES PARENTS :**

Je soussigné(e) responsable légal : mère – père - tuteur

Nom – Prénom : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... N° Tél. : .....

N° CAF : ..... N° Sécurité sociale : .....

**LE SEJOUR :** **Semaine complète du 13 au 17 février : (5 jours)**

- Alloc. CAF (QF inf. à 800) = 51.50 €  ATL = 30.50 €  - PAI = 33.75 €  - ATL sous PAI = 12.75 €
- Alloc. CAF (QF sup. ou =800) = 78.00 €  - ATL = 57.00 €  - PAI = 60.25 €  - ATL sous PAI = 39.25 €
- Aucune Aide : 114.50 €  - PAI = 96.75 €

*(PAI : réservé aux enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé - repas fourni)*

	QF inf. à 800	QF sup ou = à 800	QF inf. à 800 PAI	QF sup ou = à 800 PAI	Nb jours	TOTAL
Allocataire CAF	10.30 €	15.60 €	6.75 €	12.05 €	5	
Aide aux Temps Libres - ATL	6.10 €	11.40 €	2.55 €	7.85 €	5	
Aucune Aide		22.90 €		19.35 €	5	

**Documents à joindre impérativement IMPERATIVEMENT :**

- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance
- Notification CAF et attestation d'aide aux temps libres, à jour (quotient familial)

Sans ces documents, **le tarif le plus élevé sera appliqué** et **aucune réclamation** ne sera prise en compte.*Aucune annulation de séjour ne sera effectuée sans motif réel et sérieux (certificat médical...)**Le règlement intérieur est disponible sur le site : [www.mairie-faulx.fr](http://www.mairie-faulx.fr)*

☞ Le règlement devra être effectué auprès du Trésor Public, après réception de la facture.  
Les chèques CESU ne sont pas acceptés.

Date :

Signature des parents :